



SYNTHÈSE DU RAPPORT UNIQUE 2024

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

1-Effectifs

- 65 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024 (dont **63** sur postes permanents)
- 1 contractuel permanent en CDI
 - 17** contractuels recrutés comme saisonniers
 - Personnel temporaire intervenu en 2024 : 2 personnes recrutées via l'ESPA.

Catégorie	Nombre
Fonctionnaires	55
Contractuels sur poste permanent	8
Contractuels sur poste non permanent	2

Répartitions des effectifs au 31/12/2024



2-Caractéristiques des agents sur postes PERMANENTS

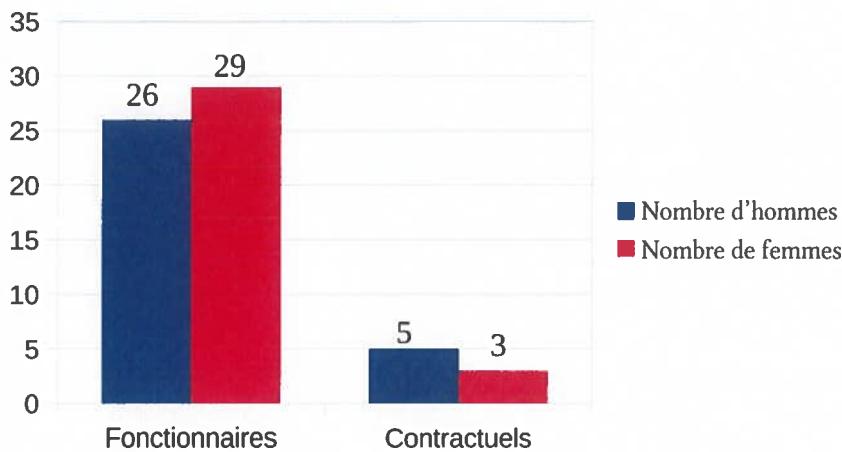
- Répartition par filière et par statut :

Filière	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Administratif	10	0	10
Animation	1	0	1
Technique	36	8	44
Sportive	1	0	1
Sociale	6	0	6
Police	1	0	1
Total	55	8	63

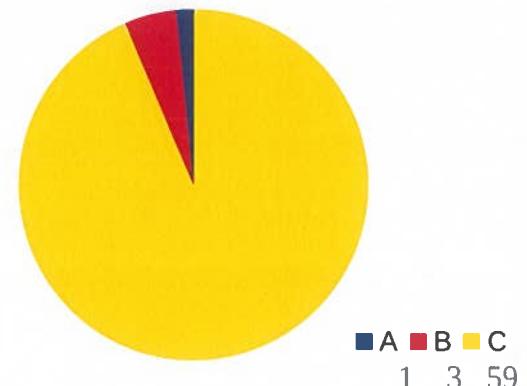
- Répartition par cadres d'emplois :

Adjoint technique	38	Attaché	1
Adjoint administratif	8	Éducateur	1
Agent de maîtrise	6	Agent de police	1
Animateur	1	Total	63
ATSEM	6		
Rédacteur	1		

→ Répartition par genre et par statut :



Répartition par catégorie



3- Temps de travail des agents sur postes permanents

→ Répartition des agents à temps plein ou temps non complet

Temps de travail	Fonctionnaires	Contractuels
Temps plein	51	4
Temps non complet	4	6

→ 1 femme à temps partiel sur autorisation (70%)

Seule la filière technique est concernée pour le temps non complet.

4- Pyramide des ages

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans.

Age moyen des agents sur postes permanents	
Fonctionnaires	48
Contractuels permanents	45,2
Ensemble permanents	46,75

5- Équivalent temps plein rémunéré

→ 61,13 agents en équivalent temps plein rémunéré sur l'année

Fonctionnaires	50,36
Contractuels permanents	8,77
Contractuel non permanent	2

5-Position particulière

- 1 agent est parti en disponibilité en 2024
- 1 agent à réintégré suite à une disponibilité prise en 2024
- 1 agent mis à disposition (renouvellement)

TOTAL des disponibilités en cours au 31/12/24: 5

6- Mouvements

- En 2024, 8 agents remplaçants sur des contrats courts
- 4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emploi rémunérés	
Effectif physique sur postes permanents au 31/12/2023	Effectif physique sur postes permanents au 31/12/2024
61 agents	66 agents
Effectif physique sur postes non permanents au 31/12/2023	Effectif physique sur postes non permanents au 31/12/2024
2 agents	2 agents

Principaux modes d'arrivée	
Voie de mutation	1
Contractuels 1 an	3
Remplacements (contractuels)	8

Principales causes de départs	
Fin de contrat long	0
Démission	1
Mise en disponibilité	1
Mutation	0
Départ à la retraite	0

7- Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- **34** Avancements d'échelon et **4** avancements de grade
- **Aucun** Lauréat de concours d'agent déjà fonctionnaire dans la collectivité

8- Sanction disciplinaire

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024.

9- Budget et rémunération

→ Les charges de personnels représentent 51,63 % des dépenses de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	5 208 730,00 €	Budget Charges de personnel	2 622 410,00 €
	Réalisé : 4 952 149,39 €		Réalisé : 2 556 529,21 €

Rémunérations annuelles brutes	1 730 926,13 €	Rémunération des agents sur emploi non permanent (2)
Primes et indemnités versées	205 278,58 €	
Heures supplémentaires/complémentaires	63 300,68 €	
Nouvelle bonification indiciaire	7 132,98 €	
Supplément familial	19 035,99 €	

→ 107 070,52 € de rémunération brute et 17 806 € de primes et indemnités pour les agents contractuels. (remplaçants et saisonniers)

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,85 %

→ Le RIFSEEP est mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels. En 2024 le CIA a été mis en place pour l'ensemble des agents. Les années suivantes, le versement de cette prime sera soumis à atteinte des objectifs fixés lors de l'entretien professionnel.

→ Les primes sont maintenues en cas de congés de maladie ordinaire ainsi qu'en cas de temps partiel thérapeutique (délibération RIFSEEP)

→ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ 3 410 heures complémentaires ont été payées en 2024.

→ 1 160 heures supplémentaires ont été payées en 2024.

10- Absences

En 2024, on compte 1 875 jours d'absence rémunérés pour motif médical pour les fonctionnaires.

Maladie ordinaire	710
Longue maladie	615
Temps partiel thérapeutique	409
Accident de service	141

25 agents ont été absents pour raison médicale dont 4 pour une période supérieure à 50 jours.

2 agents ont été victimes d'un accident de service

Pour les contractuels, on compte 179 jours d'absence pour motif médical.

Taux d'absentéisme	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Maladie ordinaire + Accident du travail	13,97 %	12,60 %	0
Garde enfant malade	0,07 %	0,00 %	0
Evenement spéciaux	0,08 %	0,00 %	0

6 agents ont bénéficié de jours pour la garde de leur enfant malade.

4 agents ont bénéficié de congés exceptionnels pour événements spéciaux

11- Prévention et handicap

1 Assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 formation liée à la prévention a été suivie

14 487,63 € dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail a été effectuée

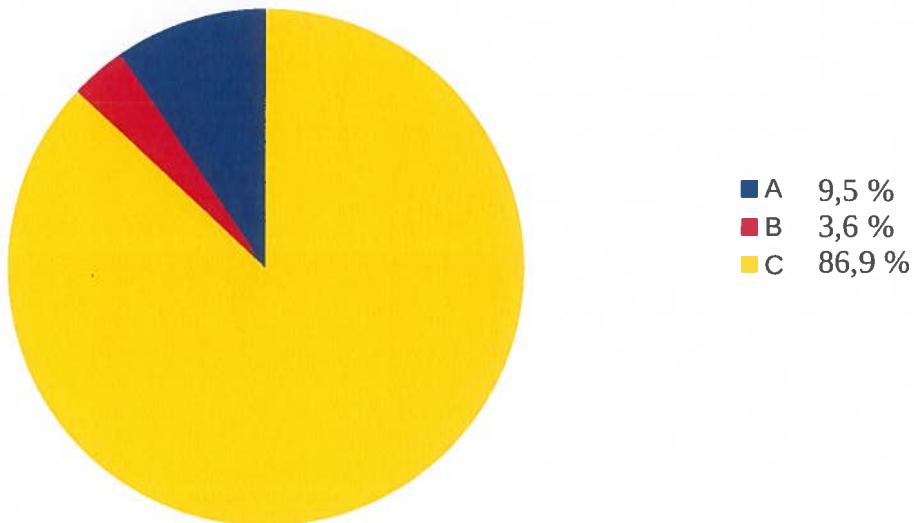
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, dernière mise à jour en 2024.

9 travailleurs handicapés employés sur un emploi permanent
100 % sont fonctionnaires, de catégorie C

3122 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi.

12- Formation

Répartition des jours de formation par catégorie



En 2024, **54,09 %** des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

- 19 028, 98 € ont été consacrés à la formation, majoritairement au CNFPT (%)
- 16 188,98 € au titre de la cotisation et 2 840 € formation payante
- **115** jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024
- En moyenne 1,82 jours de formation ont été réalisés par agent.

13- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé et à la prévoyance

<i>Montants annuels</i>	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	7 700,00 €	12 094,53 €
Montant moyen par bénéficiaire	220,00 €	208,53 €

La collectivité cotise auprès d'un comité d'œuvres sociales et participe à hauteur de 50 % pour les tickets restaurants.